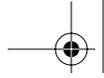


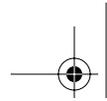
E.



LES THÉORIES DE LA COMPLEXITÉ







MODERNITÉ, POUVOIRS ET DROIT



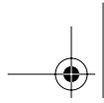
Guy ROCHER*

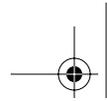
INTRODUCTION.....	853
I. LA MODERNITÉ	854
II. QUELQUES DÉFINITIONS.....	855
III. LES MODERNITÉS.....	858
IV. LES CARACTÉRISTIQUES DE LA MODERNITÉ	859
V. LES CRITIQUES DE LA MODERNITÉ.....	863
VI. LA MODERNITÉ ET LES POUVOIRS	872
VII. DROIT, POUVOIRS ET MODERNITÉ.....	877



* Professeur, Département de sociologie, Université de Montréal ; chercheur, Centre de recherche en droit public, Université de Montréal.







*Les humains sont cruels mon enfant
et délirent de pouvoirs
l'humanité entière délire de pouvoirs
où que nous regardions
nous ne voyons qu'une humanité
délirante de pouvoirs*
Thomas BERNHARD
Simplement compliqué

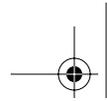
Formée tout à la fois en droit et en science politique, Andrée Lajoie manifeste dans l'ensemble de son œuvre une attention soutenue et singulière aux pouvoirs et aux rapports de pouvoir, et par conséquent aux jeux de pouvoir qui accompagnent aussi bien la production du droit que son instrumentalisation et les différents modes de mobilisation auxquels il se prête. Ses analyses empiriques des décisions de la Cour suprême du Canada, par exemple, mettent en lumière la puissance surdéterminante des idéologies dominantes, lorsque le tribunal doit prendre position dans des causes impliquant les droits de minorités, qu'il s'agisse des gais et lesbiennes, des Amérindiens canadiens, des femmes ou du Québec¹. L'intérêt qu'elle a porté aux problèmes de gouvernance dans les communautés autochtones du Québec surgissait d'une même perception de la fabrique sociale faite des déséquilibres et des disparités dans l'accès aux commandes décisionnelles dans ces sociétés, comme dans tout autre d'ailleurs².

Le cadre conceptuel et théorique général dans lequel elle a mené ces recherches est assurément celui de la civilisation de la modernité. Andrée Lajoie, sans doute suite à la riche utilisation qu'elle a faite de l'herméneutique dans ses analyses du discours

¹ Andrée LAJOIE, *Jugements de valeurs*, Paris, Presses universitaires de France, 1997; Andrée LAJOIE, *Quand les minorités font la loi*, Paris, Presses universitaires de France, 2002.

² Andrée LAJOIE (dir.), *Gouvernance autochtone: aspects juridiques, économiques et sociaux*, Montréal, Éditions Thémis, 2007.





judiciaire, a poursuivi une démarche qui l'amenait à se questionner sur cette modernité (« Feu la modernité ? », s'interroge-t-elle³) et à incliner, m'a-t-il semblé, vers l'idée de l'avènement de la post-modernité⁴.

Ce sont ces orientations intellectuelles s'insérant dans les très nombreux travaux d'Andrée Lajoie qui m'ont inspiré le projet de réfléchir sur la présence du droit dans les pouvoirs caractéristiques de la modernité.

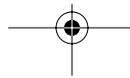
I. LA MODERNITÉ

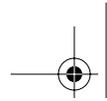
Le thème de la modernité a fait l'objet d'un très grand nombre d'études dans toutes les langues occidentales. Elles furent inspirées par des intentions diverses, variées, contradictoires, antagonistes, allant de la glorification de la modernité à sa condamnation la plus sévère et la plus totale. Il faut donc s'engager dans un vaste programme de lectures si l'on veut acquérir une certaine vue d'ensemble des différents points de vue sur la modernité et se faire sa propre évaluation de l'actif et du passif de la modernité. Le défi d'y arriver est d'autant plus grand que cette modernité demeure – ou que ce soit sous la forme de la post-modernité – l'environnement spirituel, intellectuel, matériel, social et politique de nos vies quotidiennes et de nos questionnements sur nos identités individuelles et collectives et le sens de nos existences.

Il n'est évidemment pas question ici de refaire le long parcours de toute cette interrogation. L'objectif est plutôt d'examiner certains aspects de cette modernité, en particulier dans ses liens et rapports avec les pouvoirs, en vue de situer dans ce contexte les rôles et les fonctions du droit, dans une perspective que l'on peut ainsi appeler « sociologique ».

³ Andrée LAJOIE, *Jugements de valeurs*, op. cit., note 1, p. 207.

⁴ *Id.*, p. 182, 196, 197 et 207-209.





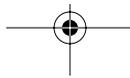
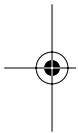
II. QUELQUES DÉFINITIONS

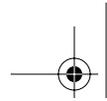
Commençons cependant par quelques précisions sémantiques, qui peuvent être utiles. Le *Petit Robert* définit ainsi l'adjectif « moderne » : « Qui est du temps de celui qui parle ou d'une époque relativement récente ». Il est alors synonyme de « actuel, contemporain ». Le dictionnaire ajoute comme deuxième sens : « Qui bénéficie des progrès récents de la technique, de la science ». Vient ensuite les sens utilisés par les historiens, dont nous reparlerons plus loin.

Le *Dictionnaire historique de la langue française*, pour sa part, fait remonter l'usage de l'adjectif « moderne » au XV^e siècle. Et surtout, il nous rappelle qu'il fut d'abord utilisé « particulièrement en parlant de l'état de la langue ». Par la suite, « le mot et la notion se répandent au XVII^e siècle, toujours étroitement liés aux arts et aux sciences... L'adjectif qualifie un art ou une science dans l'état auquel l'ont porté les découvertes récentes (1690) ».

Une importante constatation se dégage de cette première exploration. L'adjectif peut avoir trois significations. Une qui appartient au présent actuel : « qui est du temps de celui qui parle ». Une deuxième qui fait référence à un certain passé : « une époque relativement récente ». Enfin, la troisième fait appel à l'idée d'un changement, d'une transformation : « qui bénéficie des progrès récents... » ou encore « une science dans l'état auquel l'ont porté les découvertes récentes ». Ce dernier sens est le plus évolutif des trois : il évoque un état présent qui résulte d'interventions antérieures. Et il est également évolutif en ce qu'il implique des changements positifs, des « découvertes » qui sont à la source de « progrès ».

Pour sa part, le substantif « modernité » ne bénéficie guère d'attention de la part des dictionnaires. Tant le *Larousse* que le *Robert* le définissent platement comme : « caractère de ce qui est moderne ». Le *Larousse* rappelle que la modernité fut « célébrée par Baudelaire », tandis que le *Dictionnaire historique de la langue française* nous enseigne qu'il « est relevé pour la première fois chez Balzac (1823) pour désigner ce qui est moderne en littérature et en art ».



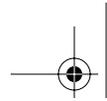
*MÉLANGES ANDRÉE LAJOIE*

Une autre constatation importante ressort de tout ce qui précède : c'est d'abord et avant tout dans le monde de la culture (langue, arts, littérature) que les notions de « moderne » et de « modernité » ont vu le jour, pour évoquer les changements que l'univers symbolique et ses diverses formes d'expression connaissent ou subissent. D'ailleurs, la fameuse polémique qui eut lieu en France à la fin du XVII^e siècle, connue sous le nom historique de la Querelle des Anciens et des Modernes, portait sur l'appréciation différente que l'on faisait des auteurs (poètes et philosophes) de l'Antiquité et des auteurs contemporains et sur la supériorité accordée aux uns ou aux autres.

Ce sont cependant les historiens « modernes » qui ont donné à cette terminologie une connotation élargie, à la fois historique et sociologique. En effet, les historiens ont eu recours à la notion de « moderne » pour désigner une époque dans l'histoire soit occidentale, soit de l'humanité. Il n'y a cependant pas consensus entre eux pour préciser quand a débuté cette époque, si elle se poursuit encore, ou à quel moment elle aurait pris fin. Il est cependant assez courant en histoire d'appeler « époque moderne » ou « temps modernes » la période allant de la chute de Constantinople (1453) qui marque la fin de l'empire romain à la Révolution française (1789). Selon cette chronologie, l'« époque moderne » se situe alors entre la fin du Moyen Âge et l'époque que l'on appelle tout simplement « contemporaine », celle qui s'étend jusqu'à aujourd'hui.

Il est toutefois aussi assez d'usage de faire des « temps modernes » l'époque qui fait suite à la Renaissance et qui débute donc avec la « révolution scientifique » associée à Francis Bacon, Leonard de Vinci, Galilée, Machiavel, Montesquieu, chacun selon leur apport singulier. On peut aussi associer le début de la modernité au XVIII^e siècle, au Siècle des Lumières, au triomphe de la Raison sur la Tradition. Ces deux dernières périodisations ont pour nous l'avantage d'être plus intellectuelles que politiques. Elles se fondent sur la transformation du monde des connaissances, que celles-ci aient été philosophiques ou scientifiques. Il est certain en effet que les Occidentaux sont encore, qu'ils le sachent ou non, les héritiers intellectuels, culturels et d'une certaine manière spirituels du grand tournant que fut cette période, marquée par une effervescence inouïe dans





MODERNITÉ, POUVOIRS ET DROIT

l'ordre des connaissances, dans la hiérarchie des savoirs et dans les rapports entre la science et la technique.

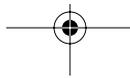
C'est sans doute cette dernière considération qui a amené la plupart des sociologues à utiliser le concept de la modernité pour désigner la civilisation particulièrement caractéristique de l'Occident à partir de la fin du XVIII^e siècle jusqu'à nos jours, ou à tout le moins jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale pour ceux qui sont d'avis que l'on serait plutôt entré maintenant dans l'ère nouvelle de la postmodernité. En effet, que ce soit d'une manière ou d'une autre, sous une forme et dans un langage ou un style ou l'autre, le thème de la modernité traverse toute l'entreprise de la sociologie. C'est ce qu'enseigne, pour ne donner que quelques exemples, Danilo Martucelli qui retrace le thème de la modernité aussi bien chez tous les fondateurs de la sociologie (Durkheim, Weber, Elias, Simmel) que chez les sociologues contemporains (Parsons, Touraine, Luhmann, Bourdieu, Giddens, Goffman). « Il y a, écrit-il dans l'Introduction de son ouvrage, de multiples manières d'écrire une histoire de la sociologie... Mais au-delà des diversités thématiques ou des divisions méthodologiques, voire des postulats philosophiques... nous croyons possible de repérer des intuitions majeures qui, par l'imagination des auteurs, et chaque fois retravaillées, parviennent à structurer la manière dont la sociologie a analysé la modernité »⁵. De même, rassemblant un ensemble de textes d'une grande diversité de sociologues – presque tous en langue anglaise et très majoritairement étatsuniens – c'est sous le thème et le titre de la modernité que Malcolm Waters les réunit⁶. Et comme le disent avec justesse les trois auteurs de l'ouvrage collectif intitulé *Remaking Modernity* : « Sociology as a discipline is intimately entwined with modernity, both as lived and as theorized »⁷. On voit comment les dictionnaires utilisés plus haut retardent sur le savoir lorsqu'ils ont si peu à dire pour définir la modernité !

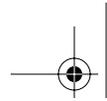


⁵ Danilo MARTUCELLI, *Sociologies de la modernité*, Paris, Gallimard, 1999, p. 17.

⁶ Malcolm WATERS (dir.), *Modernity. Critical Concepts*, Londres et New York, Routledge, 1999.

⁷ Julia ADAMS, Elizabeth S. CLEMENS et Ann Shola ORLOFF (dir.), *Remaking modernity: Politics, History, and Sociology*, Duke University Press, 2005.





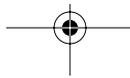
III. LES MODERNITÉS

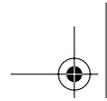
Il faut cependant se méfier du singulier. La modernité est une réalité infiniment complexe et finalement multiple. C'est ce que deux numéros de la revue *Daedalus*, une publication de l'American Academy of Arts and Sciences, ont bien mis en lumière : l'un et l'autre ont porté sur « les multiples modernités ». L'intention qui a présidé à ces deux numéros est d'échapper à la vision trop exclusivement occidentale de la modernité, surtout lorsqu'elle est accompagnée d'une conception évolutionniste et linéaire de la modernisation selon laquelle l'Occident représentait le seul modèle de transition vers la modernité que suivaient, allaient suivre ou devaient suivre toutes les autres sociétés et civilisations. Ce thème d'une modernisation unilinéaire a été assez populaire dans les années qui ont suivi la Deuxième Guerre mondiale et la prise de contact avec les pays et les contrées « sous développés », selon l'expression alors en usage, c'est-à-dire plus ou moins engagés sur la voie de la modernisation selon les cas. C'est dans cette approche critique que ces deux numéros présentent des analyses de diverses modernités en Inde, dans l'Asie du Sud-est, au Japon, en Chine, dans différents contextes d'implantation de l'Islam et sous le communisme⁸. Même lorsque l'on peut estimer avec raison que le mouvement de modernisation a eu certaines de ses racines en Occident, l'incarnation de la modernité dans d'autres contextes, d'autres traditions culturelles, d'autres civilisations en a fait une modernité autrement typifiée, portant des caractéristiques propres et présentant une variante du type occidental. Cette idée n'est évidemment pas neuve, bien qu'elle n'ait été que bien peu explorée. On la trouve dans certaines des contributions à l'ouvrage collectif de Myron Weiner⁹, de même que



⁸ « Early modernities », *Daedalus*, vol. 127, n° 3, été 1998 : « Multiple modernities », *Daedalus*, vol. 129, n° 1. Voir notamment dans le premier numéro, l'article de Shmeul N. EISENSTADT et Wolfgang SCHLUCHTER et celui de Björn WITTROCK ; dans le second, les articles de S.N. EISENSTADT et de B. WITTROCK.

⁹ Myron WEINER (dir.), *Modernisation. The Dynamics of Growth*, New York, Basic Books, 1966.





MODERNITÉ, POUVOIRS ET DROIT

chez Talcott Parsons dans son analyse des « sociétés modernes »¹⁰. De son côté, le sociologue étatsunien Alex Inkeles l'exprimait dans son article de 1973 : « Modernity in any given part of the world where it does appear is not exactly the same everywhere. It varies in accord with local conditions, the history of a given culture, and the time at which it was introduced »¹¹.

Pour tenir compte de cette diversité de la modernité selon différentes époques et différents contextes, le terme aurait pu être mis au pluriel dans le titre de ce chapitre. Cela s'impose – même si la chose est en réalité difficile à réaliser – lorsqu'il y a lieu de purger la notion de modernité du poids occidental qui lui est attaché de manière presque inhérente.

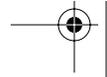
IV. LES CARACTÉRISTIQUES DE LA MODERNITÉ

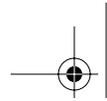
Cependant, il n'en demeure pas moins qu'au-delà de ces distinctions il est légitime d'en parler au singulier car la modernité, partout où elle se répand, se caractérise par des traits qui la singularisent comme civilisation unique parmi toutes les autres civilisations historiques, occidentales ou autres. Il n'est pas inutile de rappeler ces traits. Les plus évidents sont les conditions objectives qui font la modernité : ce sont l'industrialisation d'une bonne partie de la structure économique ; l'extension et la complexité du marché qui en résultent et qui la rendent possible ; l'urbanisation massive qui se réalise bien au-delà des milieux urbains qui ont existé dans les autres civilisations ; la prédominance d'une classe du type bourgeois, engagée dans l'utilisation du capital financier et social pour les fins du marché. Ces conditions objectives se complètent par une mentalité et des modes de vie : une tendance – plus ou moins accentuée – à la laïcisation de l'esprit, de la morale et des



¹⁰ Talcott PARSONS, *The System of Modern Societies*, Englewood Cliffs, N.J., Prentice-Hall, 1971.

¹¹ Alex INKELES, « A Model of the Modern Man », dans Nancy Hammond (dir.), *Social Science and the New Societies: Problems in Cross Cultural Research and Theory Building*, Michigan, Social Science Research Bureau, 1973, p. 59 et 60.





MÉLANGES ANDRÉE LAJOIE

mœurs avec le retrait de la religion dans la vie privée ; la consommation croissante de biens et de services ; la bureaucratisation des milieux de travail et des mentalités ; la pratique et la valorisation d'une vie de travail comme « vocation » accompagnée d'une place croissante de la recherche de loisirs ; l'acceptation sinon la valorisation du changement permanent, généralement identifié au progrès ; l'omniprésence du droit et des professionnels du droit dans l'économie, la politique, l'organisation sociale.

Il est courant de trouver bien d'autres manières de caractériser la modernité. Ainsi, Martucelli, déjà cité, divise son ouvrage en trois parties, chacune correspondant à ce qu'il appelle les trois « matrices » de la modernité que les différents sociologues ont privilégiées, les uns mettant davantage l'accent sur l'une que sur l'autre. Ce sont : la différenciation sociale, puisque « aucune autre matrice de la modernité n'a autant marqué la réflexion sociologique que la thèse de la différenciation sociale »¹², la rationalisation, « indéniablement une des grandes matrices de la modernité... chez Weber déjà, et encore davantage après lui (même si elle) est profondément ambiguë, voire équivoque »¹³ ; celle qu'il appelle enfin « la condition moderne », où « la réflexion sociologique s'organise autour des paradoxes et des contradictions insurmontables de la vie moderne »¹⁴.

D'une manière différente, mais complémentaire, Donald N. Levine fait l'inventaire des caractères de la modernité mis en lumière par ceux qui l'ont théorisée¹⁵. Pour lui aussi, la différenciation est le premier de ces caractères qu'il observe chez les auteurs. Mais il la divise en trois, qui se seraient succédé dans leur attention : la division du travail dans la production et l'échange ; puis, la séparation entre les différentes sphères institutionnelles de l'action ;

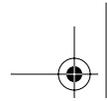
¹² MARTUCELLI, *op. cit.*, note 5, p. 29.

¹³ *Id.*, p. 187.

¹⁴ *Id.*, p. 369.

¹⁵ Donald N. LEVINE, « Modernity and its Endless Discontents », dans Renée C. FOX, Victor M. LIDZ et Harold J. BERSHADY (dir.), *After Parsons. A Theory of Social Action for the Twenty-First Century*, New York, Russell Sage Foundation, 2005, chapitre 8.



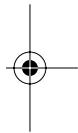


MODERNITÉ, POUVOIRS ET DROIT

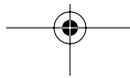
enfin, l'individualisation des personnes développant leur singularité, leur identité individuelle. Le second trait de la modernité serait celui de l'unification politique qu'accompagnent la souveraineté et la mobilisation populaire. Comme troisième trait de la modernité, les auteurs cités par Levine ont insisté sur l'égalisation progressive des personnes. Le quatrième se manifeste dans des changements de contenu et de méthode dans la socialisation des personnes, le développement des habitudes morales et les différentes modalités et fins de « la discipline ». Enfin, Levine insiste à son tour sur la rationalisation culturelle qui a accompagné l'accumulation des connaissances et la transformation de la hiérarchie des savoirs.

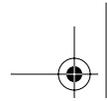
Un aspect contesté de la nature de la modernité est la place et le rôle qu'y occupe le capitalisme. Dans la perspective de Karl Marx et d'un certain nombre de ceux qui s'en sont inspirés, les deux sont étroitement liés et ne font pratiquement qu'un. Par la suite, particulièrement chez des intellectuels marxistes et non marxistes de l'Allemagne du XIX^e siècle, cette relation devint l'objet de nouvelles réflexions et de débats : pour un bon nombre d'économistes et d'historiens allemands de cette période, le capitalisme ne fut pas le noyau dur ni le concept majeur de la modernité, alors que l'on peut lire dans l'œuvre de Max Weber une certaine acceptation de la centralité du capitalisme dans la modernité¹⁶. Depuis lors, cependant, il est difficile de ne pas dissocier capitalisme et modernité, puisque le XX^e siècle nous a fait connaître et expérimenter des sociétés socialistes qui rejetaient le capitalisme mais endossaient la modernité. À moins qu'on considère, comme cela a été fait, que dans ces sociétés s'était instauré un « capitalisme d'État » qui se substituait au capitalisme bourgeois.

Je terminerai ce tour d'horizon, bien incomplet cependant, en évoquant ce qu'Edward Tiryakian a appelé « les trois métacultures



¹⁶ Sur ce sujet, en particulier Martin RIESEBRODT, « Dimensions of the *Protestant Ethic* », dans William H. SWATOS et Lutz KÄELBER (dir.), *The Protestant Ethic Turns 100*, Boulder et Londres, Paradigm Publishers, 2005, chapitre 2. Du même auteur, « From Patriarchalism to Capitalism » dans Keith TRIBE, *Reading Weber*, Londres, Routledge, 1989, p. 131-157.





MÉLANGES ANDRÉE LAJOIE

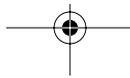
de la modernité »¹⁷, dont les racines historiques remontent loin dans le passé, qui ont contribué à façonner la modernité occidentale plus particulièrement et se retrouvent toujours dans la modernité contemporaine vécue en Occident. Tiryakian définit d'abord la métaculture comme « a set of beliefs past *and renewed* by succeeding generations of actors... promoted and promulgated by human agency... for the most part unobtrusive... (providing) the basic and ultimate frames and symbolism for action... *an operating system of civilization* »¹⁸.

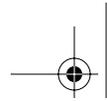
La première des trois métacultures qu'identifie Tiryakian, la plus généralement identifiée à l'Occident, la métaculture « chrétienne », est évidemment l'héritière du judéo-christianisme (Tiryakian insiste cependant surtout sur sa dimension « chrétienne »). À cette première métaculture se rattachent l'idée « pauline » de la communauté humaine universelle, transcendant les frontières des nations et des cultures, un activisme religieux pour la propagation de « la bonne nouvelle », le processus d'individualisation des personnes, une discipline morale basée sur la conscience et la fuite du péché, une ambivalence à l'endroit du monde terrestre et en même temps la motivation à le « convertir » et par conséquent à accepter et même promouvoir le changement. La deuxième métaculture, que Tiryakian appelle « gnostique », est d'origine et d'inspiration plus intellectualiste, la connaissance jouant alors un rôle fondamental de libération de la personne. Cependant, plus encore que la chrétienne, la culture gnostique est très ambivalente à l'endroit du monde, très critique à l'endroit de la « noirceur » dans laquelle vivent les humains, ce qui annonce précisément la nécessité d'un plan de rédemption, mais non cette fois par la foi religieuse, mais par la force d'un guide de connaissance supérieure. Pour la troisième métaculture, Tiryakian invente le nom de « chthonic », pour désigner celle qui pourrait aussi s'appeler « païenne ». Il s'agit du profond courant d'affirmation de la Terre, des forces de vie, de la recherche de survivance et de reproduction. Elle s'accompagne du vif sentiment de vivre dans



¹⁷ « Three Metacultures of Modernity. Christian, Gnostic, Chthonic », (1996) 13:1, *Theory, Culture and Societies* 99.

¹⁸ *Id.*, p. 102. Les italiques sont de Tiryakian.





MODERNITÉ, POUVOIRS ET DROIT

un environnement hostile ou à tout le moins imprévisible, qu'il faut sans cesse apprivoiser, dominer, sauver. Moins intellectuelle que les deux précédentes, cette troisième métaculture a davantage ses sources et son mode d'expression dans les folklores, les rites et rituels populaires, les coutumes et la vie artisanale, la subordination des intérêts de la personne à ceux du groupe.

La troisième métaculture n'est pas imbue des ambivalences que portent les deux autres. Celles-ci, avec les attitudes méfiantes, critiques ou réservées à l'endroit de ce monde-ci, annoncent les critiques nombreuses et variées dont la modernité n'a pas manqué d'être l'objet.

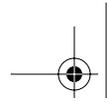
V. LES CRITIQUES DE LA MODERNITÉ

Sans exagérer simplifier, il est possible de reconnaître trois étapes dans la critique : critique d'abord de la révolution industrielle, puis celle du capitalisme, celle enfin de la modernité.

Comme elle débuta en Angleterre, il n'est pas étonnant que ce soit aussi là que l'industrialisation naissante et annoncée reçut ses premières critiques. Et cela, de la part de nul autre que d'Adam Smith, considéré pourtant comme un des pères de la philosophie libérale en même temps que de la science économique moderne. Il s'en prit notamment à la déshumanisation, à l'abrutissement qu'entraînait le travail répétitif et routinier de la manufacture. L'ouvrier des entreprises industrielles nouvelles¹⁹, que la division du travail a restreint à quelques opérations très simples, dit-il, n'a plus l'occasion d'exercer son esprit ; il devient en conséquence incapable d'une conversation rationnelle : « he generally becomes as stupid and ignorant as it is possible for a human creature to become ». Il devient du même coup inapte à diriger sa vie privée, encore moins à comprendre les intérêts supérieurs de son pays et à le défendre en cas de guerre, car il ne peut même plus être un bon soldat. Ce portrait de l'ouvrier des manufactures, Adam Smith le

¹⁹ Adam SMITH, *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations* (1776), Chicago, Chicago University Press, 1976, vol. 2, p. 303 ; vol. 1, p. 26.





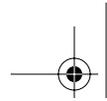
MÉLANGES ANDRÉE LAJOIE

complète par l'analyse de l'inégalité des pouvoirs qui existe entre l'employeur et l'ensemble de ses ouvriers, une inégalité économique renforcée et confirmée par des lois toutes favorables aux employeurs. « The workmen desire to get as much, the masters to give as little as possible... It is not, however, difficult to foresee which of the two parties must, upon all ordinary occasions, have the advantage in the dispute, and force the other into a compliance with their terms. The masters, being fewer in number, can combine much more easily ; and the law, besides, authorises, or at least does not prohibit their combinations, while it prohibits those of the workmen. We have no acts of parliament against combining to lower the price of work ; but many against combining to raise it. In all such disputes the masters can hold out much longer ». Grâce à ces législations favorables aux coalitions patronales et défavorables aux associations ouvrières, de puissants monopoles industriels et commerciaux se sont formés ; ils se sont fait accorder des lois protectionnistes contre l'importation de produits étrangers, au détriment non seulement des travailleurs, mais aussi des consommateurs. Adam Smith se montre très sensible à l'iniquité des lois britanniques de son temps : « The cruellest of our revenue laws, I will venture to affirm are mild and gentle, in comparison of some of those which the clamour of our merchants and manufacturers has extorted from the legislature, for the support of their own absurd and oppressive monopolies. Like the laws of Draco, these laws may be said to be all written in blood »²⁰.

Avec la progression et l'expansion rapide de la révolution industrielle en Europe et aux États-Unis à travers le XIX^e siècle, les conséquences néfastes et tragiques qu'elle entraînait pour des masses d'hommes et de femmes apparurent très tôt : ce furent notamment les migrations et déracinements des couches les plus démunies de la population qu'elle provoquait ; l'apparition d'une classe ouvrière et les nouvelles conditions de vie qu'elle lui imposait ; l'exploitation humaine qu'elle autorisait ; la morbidité et la mortalité qu'elle produisait. Tel fut le thème de très importantes

²⁰ Adam SMITH, *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations* (1776), coll. « The Modern Library », New York, Random House, 1937, p. 66, 67, 612 et 734-735.





MODERNITÉ, POUVOIRS ET DROIT

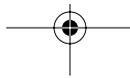
recherches de la part des premiers sociologues, sous la forme de vastes enquêtes sur les conditions de vie des ouvriers, comme celle notamment menée par Frédéric Le Play sur les « populations ouvrières de l'Europe »²¹. Une partie de la sociologie étatsunienne, celle identifiée à ce qui s'est appelé l'École de Chicago, s'est à ses débuts illustrée par les études empiriques nombreuses qui furent menées pour révéler et dénoncer la misère des villes, les milieux de travail et d'existence des immigrants et d'un nouveau prolétariat, la pauvreté endémique de la classe ouvrière des villes et des campagnes²². Ce n'est que progressivement qu'apparut une réglementation pour limiter l'exploitation au travail d'enfants en bas âge.

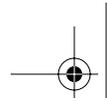
Il n'est donc pas étonnant que, dans une deuxième étape, le capitalisme fut rapidement pointé du doigt comme étant le grand responsable de la détérioration des conditions d'existence des masses humaines exploitées. L'industrialisation se produisit en effet par suite de l'utilisation du capital pour réunir au travail hommes et machines, accroître à l'infini la productivité et étendre en conséquence le marché de la consommation. Il en résultait un enrichissement des détenteurs de capitaux et un appauvrissement de la masse des travailleurs. C'est évidemment à Marx et Engels que l'on doit la première et la plus fondamentale critique de ce capitalisme, dans une œuvre dont on sait la résonance et l'importance qu'elle a eues dans l'histoire intellectuelle, sociale et politique du XIX^e et du XX^e siècle, et qu'elle a encore. En particulier, et plus que tout, ils ont su voir et mettre en lumière l'exacerbation du conflit de classes accélérée par la révolution industrielle capitaliste, aboutissant à l'opposition irréductible entre deux classes sociales, la bourgeoisie et le prolétariat, avec la paupérisation extrême et l'aliénation humaine totale du travailleur prolétarisé, suite à l'accumulation du capital entre les mains d'une infime minorité dominante,



²¹ Frédéric LE PLAY, *Les ouvriers européens. Étude sur les travaux, la vie économique et la condition morale des populations ouvrières de l'Europe, précédée d'un exposé de la méthode d'observation*, Paris, Imprimerie impériale, 1855.

²² Alain COULON, *L'École de Chicago*, coll. « Que sais-je ? », Paris, Presses universitaires de France, 1992 ; Dennis SMITH, *The Chicago School: a Liberal Critique of Capitalism*, Besingstoke, Macmillan Education, 1988.





MÉLANGES ANDRÉE LAJOIE

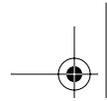
également maîtresse de l'État et du droit à son service. Mais l'analyse marxiste du capitalisme de la modernité n'est pas pessimiste : elle ouvre au contraire sur l'espoir de la révolution inévitable du prolétariat, celle par laquelle sera définitivement abolie la société de classes et instaurée une société égalitaire universelle, transcendant les peuples et les civilisations.

L'explication marxiste du capitalisme et de ses conséquences a été interprétée, ré-interprétée, utilisée de bien des façons. On peut dire qu'elle fut le point de référence en Allemagne et en France pendant tout le reste du XIX^e siècle, exerçant une influence qui se diversifia en diverses directions et orientations. Chez les intellectuels, les différentes théories se rattachant au « socialisme » découlèrent directement ou indirectement des analyses et des thèses de Marx et Engels. De grandes études sur le capitalisme en sortirent en s'en inspirant. Ainsi, l'un des contemporains et interlocuteurs de Max Weber, Werner Sombart reprit l'interprétation critique du capitalisme dans son grand ouvrage sur l'histoire du capitalisme²³. De son côté et à sa manière, le philosophe et militant italien Antonio Gramsci fut un continuateur et un dissident du marxisme, alliant aussi dans sa personne et sa vie l'intellectuel philosophe et le militant dirigeant du parti communiste italien. Plus près de nous encore, les philosophes français Althusser et Poulanzas poursuivirent et retravaillèrent les thèses marxistes critiques du capitalisme, en les adaptant au contexte économique et mondial du XX^e siècle.

Max Weber fait en quelque sorte le pont entre la critique du capitalisme et la critique de la modernité, ce qui permet d'ouvrir avec lui une troisième étape, celle de la critique de la modernité. Chez lui comme chez ses contemporains, dans le sillage d'ailleurs de Marx et Engels, le capitalisme, sa nature, ses sources, son destin tiennent une place centrale dans son œuvre. C'est du capitalisme qu'il a analysé les fondements idéels, « l'esprit », d'une manière demeurée classique dans son *Éthique protestante et l'esprit du*

²³ Werner SOMBART, *Der Moderne Kapitalismns*, Leipzig, Duncker et Humblot, 1902.





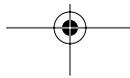
MODERNITÉ, POUVOIRS ET DROIT

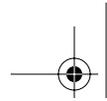
*capitalisme*²⁴. Mais l'analyse sociologique qu'il en fait déborde de beaucoup le capitalisme lui-même pour s'étendre à la modernité. Cela provient notamment de la place que Weber accorde à la rationalisation propre à l'Occident qui, selon lui, s'est réalisée non seulement dans le capitalisme, mais aussi dans la bureaucratisation du monde du travail et, plus largement encore, dans les conduites et la mentalité de l'homme moderne. Dans cet ouvrage, beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît au premier regard, Weber trace une vaste fresque de l'évolution des liens entre la religion, l'éthique et les conduites économiques depuis le Moyen Âge jusqu'à l'ère moderne, à travers les différentes réformes protestantes de Luther, Calvin, le puritanisme et les sectes rigoristes²⁵. Mais dans les dernières pages de son analyse, le sociologue-historien se livre à ce qu'il appelle lui-même « des jugements de valeur et de croyance » sur le présent et l'avenir de l'homme moderne et de son monde. Rappelons ici les quelques phrases de ces dernières pages, même si elles ont été souvent citées. Désormais limité « à un travail spécialisé », l'homme d'aujourd'hui doit renoncer à « l'universalité de l'homme de type faustien », comme Goethe lui-même nous l'enseigne dans « la fin qu'il a donnée à la vie de son Faust. Cette constatation signifiait pour lui un adieu et un renoncement à l'âge d'un type d'humanité belle et accomplie, qui ne se répétera pas... Le puritain voulait être un homme de la profession-vocation ; nous sommes contraints de l'être. En effet, en passant des cellules monacales dans la vie professionnelle et en commençant à dominer la



²⁴ Ce qui est couramment considéré comme un ouvrage est d'abord paru en Allemagne sous la forme de deux articles, en date de 1904 et 1905 ; les deux articles furent ensuite réunis et re-publiés avec un certain nombre de modifications en 1920. Il existe maintenant trois traductions françaises de cet ouvrage : la première, plus ancienne, parue en 1964, était due à Jacques Chavy et fut publiée chez Plon ; la deuxième, d'Isabelle Kalinowski, parut chez Flammarion en 2000 ; la troisième par Jean-Pierre Grossein chez Gallimard en 2003.

²⁵ Sur ce thème, voir notamment Donald A. NIELSEN, « The Protestant Ethic and the "Spirit" of Capitalism as Grand Narrative, Max Weber's Philosophy of History », dans W.H. SWATOS et L. KAELBER (dir.), *op. cit.* note 16, chapitre 3, p. 53-75.





MÉLANGES ANDRÉE LAJOIE

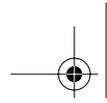
moralité intramondaine, l'ascèse a contribué, pour sa part, à édifier le puissant cosmos de l'ordre économique moderne qui, lié aux conditions techniques et économiques de la production mécanique et machiniste, détermine aujourd'hui, avec une force contraignante irrésistible, le style de vie de tous les individus qui naissent au sein de cette machinerie... Peut-être le déterminera-t-il, jusqu'à ce que le dernier quintal de carburant possible sera consumé. Aux yeux de Baxter, le souci des biens extérieurs ne devait peser sur les épaules de ses saints que comme "un manteau léger que l'on pourrait rejeter à tout instant". Mais la fatalité a fait que ce manteau est devenu une carapace dure comme l'acier. Tandis que l'ascèse entreprenait de transformer le monde et d'y être agissante, les biens extérieurs de ce monde acquéraient sur les hommes une puissance croissante et finalement inexorable, comme jamais auparavant dans l'histoire »²⁶.

Ces perspectives critiques sur le présent et l'avenir du monde moderne appartiennent au côté tragique de la pensée de Weber, qui sourd à l'occasion, chez ce scientifique par ailleurs sévère sur « l'objectivité » du savant. Elles se rattachent évidemment aux vues de Weber sur ce qu'il a lui-même appelé « le désenchantement du monde », la bureaucratisation des structures du monde du travail, les incertitudes liées au « polythéisme des valeurs ».

Se dégageant de la notion du capitalisme, soit pour la dépasser ou pour adopter une autre voie, la critique de la modernité est sans doute particulièrement caractéristique de courants de pensée propres au XX^e siècle. Cette critique a pris bien des formes variées : elle fut par exemple exprimée chez des Allemands par l'opposition qu'ils établirent entre la Culture à sauver contre la Civilisation qui l'étouffe et la tue. Cette pensée a nourri le *Kulturpessimismns* allemand de la fin du XIX^e et début du XX^e siècle. Une de ces critiques allemandes qui reçut une large audience dans la gauche du milieu du XX^e siècle fut celle des « Lumières » que l'on doit à Horkheimer et Adorno, qui consacra ce qui allait avec eux s'appeler

²⁶ Cité d'après la traduction de J.P. Grossein, p. 250-252. Les soulignés sont de Max Weber.





MODERNITÉ, POUVOIRS ET DROIT

l'École de Francfort²⁷. Leur ouvrage s'ouvre sur cette phrase éloquentes : « In the most general sense of progressive thought, the Enlightenment has always aimed at liberating men from fear and establishing their sovereignty. Yet the fully enlightened earth radiates disaster triumphant »²⁸. Adoptant Francis Bacon comme cible principale puisqu'il fut celui qui entreprit de tourner le dos aux maîtres anciens pour instituer la « science nouvelle » sur les bases de la méthodologie scientifique, c'est en quelque sorte à sauver les « Lumières » contre l'instrumentalisation qui en a été faite qu'Horkheimer et Adorno s'emploient. L'intention libératrice des Lumières a été détournée et trahie : « with the objectivation of spirit, the very relations of men – even those of the individual to himself – were bewitched. The individual is reduced to the nodal point of the conventional responses and modes of operation expected of him »²⁹. C'est pourquoi ils pouvaient écrire dans leur « Introduction » : « The issue is not that of culture as a value, which is what critics of civilisation, Huxley, Jasper, Ortega y Gasset and others have in mind. The point is rather that the Enlightenment *must consider itself*, if men are not to be wholly betrayed. The task to accomplish is not the conservation of the past, but the redemption of the hopes of the past »³⁰.

L'École de Francfort, inspirée par Horkheimer et Adorno a pu, par son point de vue « critique », se situer dans la mouvance marxiste, mais de manière bien inégale selon les adhérents à cette École, tel un Herbert Marcuse bien plus « marxisant » que Jürgen Habermas³¹. On revient sans cesse à l'inspiration que l'on peut toujours puiser

²⁷ Max HORKHEIMER et Theodor W. ADORNO, *Dialektik der Aufklärung*, New York, Social Studies Association, 1944 ; traduction anglaise *Dialectic of Enlightenment* par John Cumming, Herder and Herder, 1972.

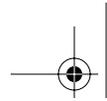
²⁸ *Id.*, p. 3.

²⁹ *Id.*, p. 19.

³⁰ *Id.*, p. XV. L'italique est dans le texte original

³¹ La pensée de ce dernier sur la modernité est particulièrement développée dans Jürgen HABERMAS, *Le discours philosophique de la modernité*, Paris, Gallimard, 1988.





MÉLANGES ANDRÉE LAJOIE

dans la « théorie critique » engendrée par cette École de Francfort³². C'est en elle aussi qu'on peut voir une des sources de la contestation de la modernité menée au nom de ce qui s'est appelé le « post-modernisme ». Des sociologues français et étatsuniens avaient parlé de la condition nouvelle « postindustrielle » : ainsi, Alain Touraine et *La société postindustrielle* en 1969 et Daniel Bell avec *The Coming of Post-Industrial Society* en 1977³³. C'est en s'inspirant de ces sociologues que Jean-François Lyotard expose son « hypothèse de travail... que le savoir change de statut en même temps que les sociétés entrent dans l'âge dit post-industriel et les cultures dans l'âge dit postmoderne. Ce passage est commencé depuis au moins la fin des années 50... Il est plus ou moins rapide selon les pays, et dans les pays selon les secteurs d'activité »³⁴. Son étude « a pour objet la condition du savoir dans les sociétés les plus développées », condition qu'il appelle « postmoderne », terme qui « désigne l'état de la culture après les transformations qui ont affecté les règles des jeux de la science, de la littérature et des arts à partir de la fin du XIX^e siècle »³⁵.

Les analyses critiques de la modernité ont adopté des voies plus radicales les unes que les autres, à partir de sources d'inspiration et de prémisses variées. C'est ce que l'on trouve, par exemple, chez des philosophes qui ont réfléchi chacun à leur manière sur la « grandeur et misère de la modernité », comme l'a fait Charles Taylor³⁶, ou ont entrepris sur le thème de « l'exil » une critique de

³² C'est précisément ce que l'on trouve dans l'ouvrage collectif. Emmanuel RENAULT et Yves SINTOMER (dir.), *Où en est la théorie critique ?* Paris, Découverte, 2003.

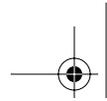
³³ Alain TOURAINE, *La société postindustrielle*, Paris, Denoël, 1969 ; Daniel BELL, *The Coming of Post-Industrial Society, A Venture in Social Forecasting*, New York, Basic Books, 1973.

³⁴ Jean-François LYOTARD, *La condition postmoderne. Rapport sur le savoir*, Paris, Éditions de Minuit, 1979, p. 11.

³⁵ *Id.*, p. 7.

³⁶ Charles TAYLOR, *Grandeur et misère de la modernité*, Montréal, Bellarmin, 1992.

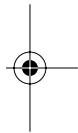
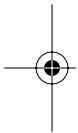




MODERNITÉ, POUVOIRS ET DROIT

la modernité à la manière de Christian Miguel³⁷. Chez les sociologues, ceux des États-Unis ont notamment utilisé le concept de « discontents » pour évoquer les malaises et désappointements engendrés par la modernité³⁸. Pour sa part, le sociologue britannique Anthony Giddens a voulu revoir et résumer ce qu'il a appelé « les conséquences de la modernité »³⁹. Dans une voie très différente, originale et personnelle, Michel Freytag a construit une ample œuvre sociologique fondée sur « une théorie critique de la postmodernité »⁴⁰.

De son côté, près d'un quart de siècle après sa propre analyse de « la société postindustrielle », Alain Touraine a consacré un gros ouvrage à la *Critique de la modernité* ; c'est précisément le titre qu'il a choisi. En réalité, Touraine y trace une vaste fresque de l'histoire de la pensée sur la modernité. La première partie de l'ouvrage s'intitule « la modernité triomphante ». À la deuxième partie, Touraine a donné le titre de « la modernité en crise », où il présente la « critique de la modernité » en disant d'elle qu'elle « ne conduit pas le plus souvent à la rejeter mais, conformément au sens originel de ce mot, à séparer ses éléments, à analyser et à évaluer chacun d'entre eux au lieu de se laisser enfermer dans un tout ou rien »⁴¹. Dans la troisième partie, Touraine a choisi de présenter ses « idées sur la modernité comme relation tendue entre la Raison et le Sujet ». Et ce sont ses conclusions qu'il résumait finalement dans les termes suivants. Cet ouvrage « a proposé l'idée que la seule manière d'éviter l'éclatement de la société moderne était de reconnaître que la



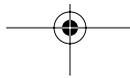
³⁷ Christian MIGUEL, *Critique de la modernité. L'exil et le social*, Paris, Harmattan, 1992.

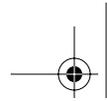
³⁸ Donald N. LEVINE en fait une certaine recension dans *loc. cit.* note 15, 156 et suiv. Voir en particulier sur ce thème Frank J. LECHNER, « Modernity and Its Discontents », dans Jeffrey C. ALEXANDER (dir.), *Neofunctionalism*, Beverly Hills, Sage Publications, 1985, chapitre 7.

³⁹ Anthony GIDDENS, *Les conséquences de la modernité*, Paris, Harmattan, 1994.

⁴⁰ Michel FREYTAG (avec la collaboration de Yves BONNY), *L'oubli de la société. Pour une théorie critique de la postmodernité*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2002.

⁴¹ Alain TOURAINE, *Critique de la modernité*, Paris, Fayard, 1992, p. 182.





MÉLANGES ANDRÉE LAJOIE

modernité ne reposait pas tout entière sur la rationalisation ; qu'elle se définissait, depuis son origine, par la séparation – mais aussi la complémentarité – de la raison et du Sujet, plus précisément de la rationalisation et de la subjectivation. Au lieu de considérer que la rationalité technique et économique détruit de plus en plus la subjectivité, elle montre comment la modernité produit le Sujet, lequel n'est ni l'individu ni le Soi (Self) construit par l'organisation sociale, mais le travail par lequel un individu se transforme en acteur, c'est-à-dire en agent capable de transformer sa situation au lieu de la reproduire par ses comportements... La réponse précise qu'apporte ce livre est que la raison et le Sujet, qui peuvent en effet devenir étrangers ou hostiles l'un à l'autre, peuvent aussi s'unir et que l'agent de cette union est le mouvement social, c'est-à-dire la transformation de la défense personnelle et culturelle du Sujet en action collective dirigée contre le pouvoir qui soumet la raison à ses intérêts »⁴².

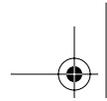
La perspective de Touraine, dont on peut dire qu'elle est à la fois sociologique et philosophique, est donc loin d'être pessimiste. Elle se termine d'une manière programmatique, en ce qu'elle propose une voie d'action qui n'est ni rejet, ni révolutionnaire, ni négative, mais qui se fonde sur l'intervention sociale d'acteurs utilisant le recours aux mouvements sociaux caractéristiques de la modernité et à la sociologie desquels Touraine a abondamment contribué dans toute son œuvre.

VI. LA MODERNITÉ ET LES POUVOIRS

Alain Touraine confère aux mouvements sociaux la mission de se dresser contre « le pouvoir qui soumet la raison à ses intérêts ». Partant de cette vision sociologique, il est possible de l'élargir, en continuant à s'inspirer de Marx, Weber, Elias, Simmel et Touraine en particulier. En effet, les rapports entre la modernité et les pouvoirs sont infiniment complexes. D'une part, on peut observer que la modernité a évolué parce que les pouvoirs ont évolué ; en revanche, ces derniers se sont transformés avec les changements qu'a

⁴² *Id.*, p. 429 et 430.





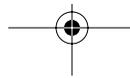
MODERNITÉ, POUVOIRS ET DROIT

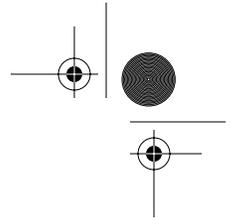
connus la modernité. C'est sans doute en vertu et à la suite de cette double et circulaire dialectique de la modernité et des pouvoirs que ces derniers sont devenus comme jamais un sujet d'attention de la part des penseurs des temps modernes. La démocratisation des sociétés modernes a évidemment été un déterminant important de cette évolution des pouvoirs. Elle a permis de détacher le pouvoir et ses moyens du Souverain qui en fut longtemps le seul ou le principal détenteur, que ce « souverain » ait été un seigneur, un prince, un roi, un évêque, un pape, ou tout autre détenteur du pouvoir traditionnel. Jacqueline Russ, brochant un large panorama des différentes « théories du pouvoir », souligne en conclusion que « le thème du pouvoir est, depuis environ une vingtaine d'années, omniprésent dans les médias, les moyens de communication, les partis, les syndicats, etc. Le terme lui-même, longtemps absent du discours, s'est introduit dans le champ quotidien. Il y a là un déplacement et conceptuel et linguistique tout à fait remarquable... Ces transformations n'ont rien d'anecdotique. Le langage de l'esprit du temps donne bel et bien à voir quelque chose de décisif. La fortune actuelle du terme "pouvoir" ne signifie-t-elle pas que le pouvoir désigne un *mot-moment* de l'esprit de notre temps ? »⁴³. C'est précisément cette omniprésence du pouvoir qu'évoque avec force et violence, à sa manière, Thomas Bernhard dans l'extrait placé en exergue de ce chapitre.

Si le terme ne s'est popularisé qu'assez récemment, comme le rappelle Jacqueline Russ, la notion a fait, de la part de philosophes, historiens et sociologues, l'objet de définitions et d'analyses qui ont précédé, peut-être entraîné ou annoncé, son entrée dans l'espace public. Ramené à sa plus simple expression, comme le fait Bertrand Russell dans un ouvrage sur *Le pouvoir*, aujourd'hui trop oublié, « le pouvoir peut se définir comme la production d'effets voulus »⁴⁴. Dans *Who Govern ?*, Robert Dahl explicitait cette courte définition en disant que « A exerce un pouvoir sur B dans la mesure où il

⁴³ Jacqueline RUSS, *Les théories du pouvoir*, coll. « Livre de poche », Paris, Librairie générale française, 1994, p. 313. L'italique est de l'auteure.

⁴⁴ Bertrand RUSSELL, *Le pouvoir*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2003, p. 21.





obtient de B une action que ce dernier n'aurait pas effectuée autrement »⁴⁵.

Ce n'est là cependant que la réalité que l'on peut appeler élémentaire, ou peut-être plus exactement microsociologique, des rapports sociaux marqués au coin du pouvoir. Sur cette base, on peut voir s'élever une haute pyramide de diverses structures et formes de pouvoir et de rapports de pouvoir à tous les paliers de la société, depuis les unités les plus petites – la famille, un groupe d'amis – jusqu'aux plus étendues – une nation, un peuple. La littérature sur les diverses dimensions du pouvoir est considérable et n'a cessé de s'enrichir. J'ai déjà ailleurs proposé une certaine classification des définitions du pouvoir, en distinguant trois catégories : les définitions volontaristes, systémiques et critiques⁴⁶. Mais ce que je veux ici souligner, c'est la coïncidence entre la prolifération de ces analyses du pouvoir et de ses variétés sociologiques⁴⁷ et ce qu'on pourrait appeler l'apogée de la modernité ou le passage à la postmodernité. On ne peut ici que jeter un regard rapide sur cette relation.

C'est ainsi que sur le plan macrosociologique et historique⁴⁸, le sociologue étatsunien contemporain Michael Mann a entrepris une

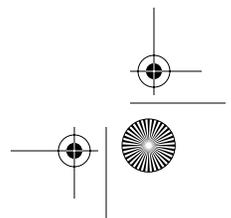
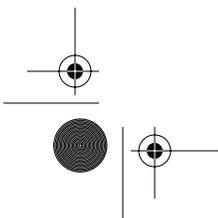
⁴⁵ Cité par J. RUSS, *op. cit.*, note 43, p. 13.

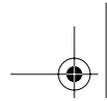
⁴⁶ Guy ROCHER, « Droit, pouvoir et domination », (1986) 18:1, 35-39.

⁴⁷ Rappelons ici quelques-unes de ces analyses du pouvoir : Georges BALANDIER, *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Balland, 1992 ; Adolf A. BERLE, *Power*, New York, Harcourt, Brace and World, 1967 ; Blandine BARRET-KRIEGEL, *L'État et les esclaves*, Paris, Calmann-Lévy, 1979 ; Erhard FRIEDBERG, *Le Pouvoir et la Règle*, Paris, Seuil, 1993 ; Jovenel BERTRAND de, *Du Pouvoir*, Paris, Hachette, 1972 ; Alain LAGARDE, *Le pouvoir*, Paris, Ellipses, 2000 ; Jean-William LAPIERRE, *Le pouvoir politique et les langues*, Paris, Presses universitaires de France, 1988 ; Pierre LEGENDRE, *Jouir du pouvoir*, Paris, Éditions de Minuit, 1978 ; Talcott PARSONS, « On the Concept of Political Power » et « On the Concept of Influence », dans Talcott PARSONS, *Politics and Social Structure*, New York, Free Press, 1969, chapitres 14 et 15 ; Max WEBER, *Économie et société*, Paris, Plon, 1971. Également de Max WEBER, *Œuvres politiques (1895-1919)*, Paris, Albin Michel, 2004.

Diverses analyses du pouvoir apparaissent aussi dans différentes parties de l'œuvre de Michel Foucault.

⁴⁸ G. ROCHER, *loc. cit.*, note 46.





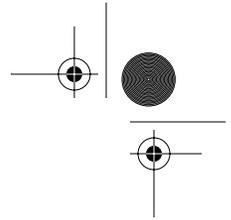
MODERNITÉ, POUVOIRS ET DROIT

vaste fresque des « sources du pouvoir social », depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, à travers les rapports complexes et changeants selon les époques entre les quatre « sources » principales qu'il identifie : idéologique, économique, politique et militaire⁴⁹. Ce n'est pas un hasard que cette vision panoramique reçoive un accueil très favorable chez les sociologues étatsuniens intéressés par la modernité historique. C'est dans cette optique, mais sans nécessairement faire référence à Michael Mann, que m'apparaissent les liens entre la modernité et les pouvoirs, dont il faut précisément parler au pluriel. Car un des traits caractéristiques de la modernité et une des sources de son évolution est assurément la multiplication des lieux de pouvoir. Si les mouvements sociaux, selon l'analyse proposée par Alain Touraine, peuvent se dresser contre « le pouvoir », c'est qu'ils sont eux-mêmes détenteurs de pouvoir – dont les « sources » sont diverses –, qu'ils peuvent s'appuyer sur un capital de pouvoir suffisant pour créer un regroupement d'acteurs assez nombreux pour leur permettre d'affronter « le pouvoir » central, que celui-ci soit étatique, religieux, majoritaire ou autre. Il en résulte que la société moderne est probablement plus que tout autre un lieu privilégié de nombreuses luttes de pouvoir, que ce soit au sein des mouvements sociaux, entre différentes tendances qui s'y affrontent, ou entre des mouvements sociaux concurrents ou opposés, ou entre des mouvements sociaux et le pouvoir central.

La pluralisation des pouvoirs dans la société moderne pose évidemment la question des rapports entre ces pouvoirs multiples de la société civile et le pouvoir de l'État, généralement considéré dans

⁴⁹ Michael MANN, *The Sources of Social Power*, vol. I, « A History of Power from Beginning to 1760 AD », New York, Cambridge University Press, 1986 ; vol. II, « The Rise of Classes and Nation-States, 1760-1914 », Cambridge, Cambridge University Press, 1993. Le troisième tome promis est toujours attendu, qui doit porter sur l'histoire contemporaine du XX^e siècle. L'œuvre de Mann a inspiré un certain nombre de sociologues étatsuniens, surtout ceux qui appartiennent au cercle de la « sociologie historique » dont Michael Mann représente un icône. Autour de l'œuvre de Mann, voir l'important ouvrage collectif : John A. HALL et Ralph SCHROEDER (dir.), *An Anatomy of Power. The Social Theory of Michael Mann*, New York, Cambridge University Press, 2006.





MÉLANGES ANDRÉE LAJOIE

nos sociétés comme le pouvoir central. Sur ce thème très vaste et complexe, je me contente ici de dire que je suis d'accord avec cette observation de Michel Foucault, qui a eu beaucoup à dire sur le pouvoir et les pouvoirs, dans une de ses entrevues : « En général, on privilégie le pouvoir d'État. Beaucoup de gens pensent que les autres formes de pouvoir en dérivent. Or, je pense que, sans aller jusqu'à dire que le pouvoir de l'État dérive des autres formes de pouvoir, il est au moins fondé sur elles, et ce sont elles qui permettent au pouvoir d'État d'exister... Si l'on veut changer le pouvoir d'État, il faut changer les divers rapports de pouvoir qui fonctionnent dans la société. Ce qui est important, ce sont ces rapports de pouvoir qui fonctionnent indépendamment des individus qui ont le pouvoir d'État »⁵⁰.

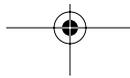
Cette perspective foucauldienne des rapports entre les pouvoirs de la société civile et ceux de l'État est profondément « sociologique » : elle correspond très bien à ce qui doit être, à mon avis, la sociologie politique des pouvoirs dans les sociétés démocratiques modernes. Et c'est dans la même veine d'analyse « sociologique » que la multiplication des pouvoirs a activement contribué à la différenciation interne des sociétés modernes, un phénomène qui a particulièrement retenu l'attention des sociologues, ou à leur fragmentation, que certains ont vue comme trait dominant⁵¹ de la modernité ou peut-être comme la fin de la modernité et le passage à la postmodernité.

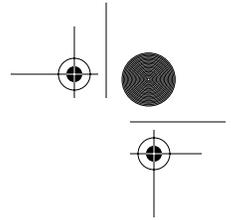
Cette pluralisation des lieux de pouvoir me paraît aller dans le sens de la « mutation » de l'État et des démocraties modernes décrite par Jean-François Thuot⁵², dont s'inspire Andrée Lajoie lorsqu'elle

⁵⁰ Michel FOUCAULT, « La société disciplinaire en crise », dans Daniel DEFERT et François EWALD, collaboration de Jacques LAGRANGE (dir.), *Dits et écrits 1954-1988*, vol. III, Paris, Gallimard, 1994, p. 533.

⁵¹ Jules DUCHATEL et Gilles BOURQUE, *L'identité fragmentée: nation et citoyenneté dans les débats constitutionnels canadiens*, Montréal, Fides, 1996. Également, Michel WIEVIORKA et François DUBET (dir.), *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*, Paris, Découverte, 1996.

⁵² Jean-François THUOT, « Déclin de l'État et formes postmodernes de la démocratie », (1994) 26, *Revue québécoise de science politique*.





MODERNITÉ, POUVOIRS ET DROIT

retient et utilise l'idée des deux « phases de la postmodernité ». La seconde phase en particulier est marquée par une transition où « l'on s'éloigne de l'État, "lieu de synthèse", pour aller – lentement et par des chemins sinueux d'où les régressions ne sont pas exclues – vers un pluralisme qui emprunte (aussi) la voie judiciaire ». Ce pluralisme se manifeste notamment, ajoute-t-elle, dans « les valeurs de la postmodernité : multiculturalisme, tolérance, protection des groupes défavorisés »⁵³. Ces « valeurs de la postmodernité » sont affirmées par des mouvements sociaux, selon Touraine, des groupes d'intérêt ou de pression qui se sont acquis assez de pouvoir social pour les faire valoir, les promouvoir et en réaliser au moins une part de concrétisation.

Plus récemment encore, c'est dans le contexte de la mondialisation que se situe aussi l'analyse des pouvoirs, sur un tableau encore plus macrosociologique. Les rapports de pouvoir entre les multinationales, les internationales syndicales, les organisations non gouvernementales, les États nationaux et les organismes internationaux sont désormais d'une complexité toujours croissante, surtout si l'on tient compte, comme le suggère le cadre d'analyse de Michael Mann, de la source militaire du pouvoir. Le sociologue étatsunien, Immanuel Wallerstein, a consacré à l'analyse du « système-monde » une grande part de sa carrière de chercheur⁵⁴.

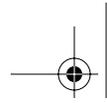
VII. DROIT, POUVOIRS ET MODERNITÉ

L'avènement de la modernité, son évolution, les transitions et mutations traversées par l'État et les démocraties contemporaines, le passage à ce qui est peut-être une certaine postmodernité,

⁵³ A. LAJOIE, *Jugements de valeurs*, op. cit., note 1, p. 182 et 197.

⁵⁴ Immanuel WALLERSTEIN, *The Modern World-System*, New York, Academic Press, 1974 ; du même auteur, *Comprendre le monde. Introduction à l'analyse des systèmes-monde*, Paris, Découverte, 2006. Voir également plusieurs chapitres de divers auteurs, dont l'un de Wallerstein, dans l'ouvrage collectif Daniel Mercure (dir.), *Une société-monde ? Les dynamiques sociales de la mondialisation*, Presses de l'Université Laval et De Boeck Université, 2001.



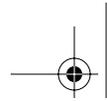
*MÉLANGES ANDRÉE LAJOIE*

rien de tout cela ne serait advenu et n'aurait été possible sans la présence du droit, son évolution et bien sûr les multiples usages qu'en font les législateurs, les tribunaux, les divers professionnels du droit, les justiciables et les citoyens. À leur manière, le droit et les institutions juridiques se sont adaptés plus ou moins rapidement et plus ou moins maladroitement aux transformations économiques, culturelles, idéologiques, sociales et politiques en même temps qu'ils ont contribué à ces transformations.

Le droit a été l'allié des pouvoirs, et il le demeure. Il l'a été dans tout le processus d'unification des États occidentaux et d'affirmation de leur légitimité, à l'encontre des juridictions seigneuriales et féodales aussi bien qu'à l'encontre des divers pouvoirs religieux dont les royautes ont dû se dégager et se distancier. Le droit a aussi été l'allié des lieux de pouvoir et de prise de décision qui se sont multipliés dans les démocraties et républiques modernes et post-modernes. Qu'on pense seulement aux luttes qu'ont menées les unions ouvrières du XIX^e siècle pour se faire reconnaître par les États occidentaux le droit d'exister, le droit de recruter, celui de négocier, et même celui de recourir à la grève. Plus près de nous, les mouvements et groupements féministes ont abondamment utilisé le droit, qui a été élaboré par des hommes et au profit des hommes, pour le retourner en leur faveur. Les peuples autochtones s'efforcent encore aujourd'hui de renverser un droit inspiré par la longue tradition idéologique du colonialisme, dans le but de faire reconnaître et respecter leur identité et leurs intérêts menacés.

Ajoutons enfin que le rapport entre le droit et les pouvoirs est infiniment complexe, particulièrement dans ce contexte de la modernité. Le droit a beaucoup contribué à réunir et unifier les pouvoirs entre les mains de l'État ; mais on peut aisément observer qu'il peut aussi servir, et sert effectivement à diviser les pouvoirs, à les répartir, parfois à les opposer et même à les atomiser. C'est ce qui se passe d'une part avec la délégation de pouvoir que pratiquent les États modernes, en même temps qu'à la prise de pouvoir par une grande variété de mouvements sociaux et de regroupements au sein de la société civile. Il n'échappe aussi à personne que le droit peut servir les démocraties, mais qu'il autorise aussi tous les totalitarismes, de droite et de gauche, à asseoir leur domination





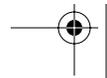
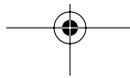
MODERNITÉ, POUVOIRS ET DROIT

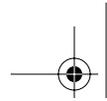
et à justifier toutes les atteintes possibles aux droits de la personne, voire la torture et les crimes les plus sordides.

Le droit n'agit cependant pas du seul fait qu'il est écrit. Une loi peut longtemps, même indéfiniment, demeurer lettre morte. Les professionnels du droit, avocats et notaires, ont joué un rôle essentiel dans la part qu'a prise le droit pour assurer la souveraineté de l'État : les juristes et légistes y ont vu activement dans les États de l'Ancien régime, tout comme les théologiens-canonistes ont su créer et utiliser un droit canon pour asseoir les bases de l'autorité au sein de la hiérarchie et de la communauté des fidèles dans l'Église catholique. Et ce sont des juristes qui ont contribué à faire modifier le droit ou à y recourir pour la promotion des intérêts particuliers défendus par les multiples mouvements sociaux, les associations diverses, les regroupements.

L'histoire du droit, de ses institutions et de ses professionnels est donc étroitement associée à l'histoire de l'État, de ses instances, de la démocratisation des nations occidentales et à la pluralisation des pouvoirs et lieux de pouvoirs dans les sociétés de la modernité. Sans qu'il s'agisse, bien évidemment, d'un rapport toujours harmonieux entre les mutations sociales et celles du droit, et sans que celui-ci vive toujours au rythme des changements sociaux et de l'évolution des esprits, des mentalités, des idéologies. C'est assurément une des importantes contributions intellectuelles d'Andrée Lajoie d'avoir très bien illustré et théorisé ces « écarts » entre les réalités sociales mouvantes et un droit que, par exemple, des tribunaux hésitent et tardent à reconnaître ou à en reconnaître les conséquences.

Dans sa présentation du numéro de la revue *Genèses* sur « Avocats, pouvoirs, contre-pouvoirs », Anne Boigeol écrivait : « Le thème général du dossier est de rendre compte de la manière dont les avocats s'inscrivent dans le champ du pouvoir – avant tout politique et juridique mais aussi économique – et les stratégies développées pour y parvenir. Il s'agit de comprendre comment les avocats utilisent leurs ressources juridiques, leur savoir-faire professionnel, pour se positionner et intervenir dans le champ du pouvoir, que ce soit comme soutiens de l'ordre établi ou comme adversaires... C'est également dans le travail concret des avocats que peut être





MÉLANGES ANDRÉE LAJOIE

saisi leur engagement politique et plus généralement le rôle politique de la justice »⁵⁵.

Ce n'est cependant pas que le droit, ses institutions et ses professions qui ont contribué et surtout contribuent toujours aux pouvoirs et rapports de pouvoir typiques de la modernité ou de la postmodernité. C'est aussi, peut-être plus fondamentalement encore, la juridicisation de la mentalité occidentale, c'est la culture juridique propre à l'Occident qui est active à cet égard. Alexis de Tocqueville a été frappé par la présence des juristes et de ce qu'il a appelé « l'esprit légiste » dans la nouvelle et jeune démocratie des États-Unis du début du XIX^e siècle. « La plupart des hommes publics étant, ou ayant d'ailleurs été des légistes, font passer dans le maniement des affaires les usages et le tour d'idées qui leur sont propres. Le jury achève d'y familiariser toutes les classes. La langue judiciaire devient ainsi, en quelque sorte, la langue vulgaire ; l'esprit légiste, né dans l'intérieur des écoles et des tribunaux, se répand donc peu à peu au-delà de leur enceinte ; il s'infiltré pour ainsi dire dans toute la société, il descend dans les derniers rangs, et le peuple tout entier finit par contracter une partie des habitudes et des goûts du magistrat. Les légistes forment, aux États-Unis une puissance qu'on redoute peu, qu'on aperçoit à peine... mais elle enveloppe la société tout entière, pénètre dans chacune des classes qui la composent, la travaille en secret, agit sans cesse sur elle à son insu et finit par la modeler suivant ses désirs »⁵⁶. En cela comme en bien d'autres choses, de Tocqueville identifiait aux États-Unis un aspect de la société moderne émergente, qui allait la marquer jusqu'à nos jours⁵⁷.

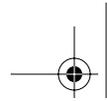
Et par culture juridique, il faut entendre ici en particulier – outre certaines notions de droit au moins élémentaires – un ensemble d'attitudes à l'endroit, des modes établis de rapports au

⁵⁵ Anne BOIGEOL, « Dossier. Avocats, pouvoirs, contre-pouvoirs », (2001) 45, *Genèses*, 2 et 3.

⁵⁶ Alexis DE TOCQUEVILLE, *De la démocratie en Amérique*, dans *Œuvres complètes*, Tome I, Paris, Gallimard, 1961, p. 281.

⁵⁷ Guy ROCHER, « Le droit et les juristes dans une "société libre et démocratique" selon Alexis de Tocqueville », dans G. ROCHER, *Études de sociologie du droit et de l'éthique*, Montréal, Éditions Thémis, 1996, chap. 8.





MODERNITÉ, POUVOIRS ET DROIT

droit, répandus dans toutes les couches de la population d'un pays. Plus qu'en aucune autre civilisation, le regard que le citoyen de la modernité porte sur lui-même et sur sa société comporte une part importante de juridicité. Dans la société moderne, existe d'une manière particulièrement significative, parallèlement à la culture juridique des professionnels du droit, une culture juridique profane, celle que porte tout citoyen qui n'est pas un professionnel du droit⁵⁸.

C'est ce qui permet de conclure en reconnaissant que le pouvoir de l'État moderne et les pouvoirs multiples au sein de la société civile de la modernité (ou de la postmodernité) trouvent leur assise et leur légitimité dans cette culture juridique profane. C'est cet ensemble interrelié et interdépendant de la modernité, des pouvoirs et du droit que l'on peut appeler le syndrome juridique unique et caractéristique des sociétés contemporaines.



⁵⁸ Guy ROCHER, « Les cultures juridiques », à paraître. C'est l'existence d'une telle culture juridique profane dans la société moderne qui permet précisément d'en analyser le contenu dans des recherches empiriques, comme celle menée par Pierre NOREAU, « La scolarité, la socialisation et la conception du droit : un point de vue sociologique », (1997) 38:4, *Les Cahiers de droit*, 741.

